

Budget 2018-2019 : Des mesures compartimentées et isolées, entraînant des inégalités et des carences pour les proches aidants

Montréal, le 27 mars 2018 : Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), qui regroupe 75 organismes membres et plus de 20 000 proches aidants au Québec, est insatisfait des mesures pour les proches aidants présentées lors du budget 2018-2019 par le Ministre des Finances, Monsieur Leita. « Des crédits d'impôts, même remboursables, ne remplaceront jamais une politique transversale de soutien aux proches aidants. C'est un changement de culture qui est nécessaire, alors qu'on nous présente de nouveau des dispositions à la pièce. Il est temps d'avoir une stratégie nationale de soutien aux proches aidants, qui englobe tous les proches aidants et leurs enjeux, qu'ils prennent soins de leur conjoint, d'un ami, d'un enfant ou d'un parent âgé. Il est nécessaire d'apporter des mesures équitables pour soutenir le quart des Québécois qui prend soin de la population la plus vulnérable. » souligne Johanne Audet, présidente du RANQ.

Les crédits d'impôts sont inégaux et insuffisants

Si l'ouverture du crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels d'une personne majeure ne résidant pas à son domicile est une avancée louable, il demeure que les crédits d'impôts actuellement proposés créent des inégalités entre les proches aidants. Les conjoints de personnes ayant moins de 70 ans, s'occupant de leur proche ayant une sclérose, un cancer, un trouble de santé mentale ou toute autre condition de santé et devant compiler bien souvent le soin aux enfants et la vie professionnelle sont encore une fois les oubliés des mesures gouvernementales et continuent de s'appauvrir. Il ne faut pas oublier non plus que 18% des proches aidants sont des voisins ou des amis. « Le Ministre des Finances lui-même reconnaît que ces nouveaux crédits d'impôts ne toucheront que 20000 proches aidants alors qu'ils représentent plus de 1 675 700 Québécois. Il faut savoir qu'en moyenne, les proches aidants payent 7600\$ par année de frais additionnels pour leur personne aidée et perdent 16 000\$ de revenus, les 533 \$ ajoutés paraissent bien peu pour éviter l'appauvrissement» ajoute Johanne Audet.

Les crédits d'impôts sont des outils rapatriant le domaine de la proche aide au sein des solidarités familiales, alors que c'est surtout le manque de services sociaux et de santé, tant pour la personne aidée que pour eux-mêmes, qui contribue à l'épuisement des proches aidants. Le RANQ réitère le constat que l'augmentation des services pour les personnes aidées est certes nécessaire mais insuffisant pour soutenir les proches aidants. Le budget actuel stipule des montants additionnels pour les soins à domicile aux aînés. Le RANQ se questionne sur la nature des mesures qui seront entreprises et sur les impacts limités qu'elles pourraient avoir pour les proches aidants. Ces derniers ont besoin de services de répit et de relève de qualité, de services psychosociaux et ce, nonobstant la situation de la personne aidée. Que se passera-t-il pour les proches aidants qui accompagnent un proche non-aîné?

Le RANQ salue la bonification du crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location de biens visant l'autonomie des aînés. Cependant, la limitation de ce crédit aux seuls aînés, au moment où le Programme d'adaptation de domicile pour les personnes handicapées est quant à lui diminué, questionne le principe d'équité qui fait la force d'une vision inclusive telle que revendiquée dans la stratégie nationale de soutien aux proches aidants du RANQ.

Des organismes communautaires atrophiés

Les organismes communautaires s'occupant des proches aidants sont des acteurs majeurs de soutien pour ces derniers et ont développés une expertise forte s'appuyant sur des intervenants dédiés et compétents. Ils offrent du soutien psychosocial et permettent de briser l'isolement si fréquemment rencontrés par les proches aidants. Pourtant, après des années d'austérité laissant les organismes communautaires d'action autonome et leurs employé-e-s dans des situations précaires, il est difficile de se réjouir du maigre 17 millions de dollars de rehaussement du Programme de Soutien aux Organismes Communautaires de la Santé et des Services sociaux. Ce programme comprend près de 3000 organismes, et si ce montant était réparti à part égale, il permettrait à chaque organisme de gagner moins de 5700\$, soit environ 1 mois de salaire d'un employé au salaire médian. Pour un gouvernement voulant agir sur l'emploi, il s'agirait de ne pas oublier que ce ne sont pas seulement les entreprises qui embauchent, les organismes communautaires sont aussi des employeurs.

Fondé en 2000, le Regroupement des Aidants Naturels du Québec (RANQ), a acquis une expertise auprès de tous les proches aidants. En mars 2018, le RANQ a déposé une stratégie nationale transversale et inclusive de soutien aux proches aidants, reposant sur 5 principes et intitulée : « [Valoriser et épauler les proches aidants, ces alliés incontournables d'un Québec équitable](#) ». Dans cette stratégie, le RANQ appelle aussi la création d'un comité interministériel incluant les acteurs travaillant auprès des proches aidants afin de déterminer l'opérationnalisation d'une telle politique.